

TEXTES EUROPÉENS

Mise en œuvre et le financement du Règlement de Développement Rural 2

- [Règlement \(CE\) n°1290/2005 du Conseil du 21/06/2005](#) relatif au financement de la Politique Agricole Commune (JO UE L 209 du 11/08/2005)
- [Règlement \(CE\) n°1698/2005 du Conseil du 20/09/2005](#) concernant le soutien au développement rural par le FEADER (JO UE L 277 du 21/10/2005), modifié notamment par les règlements (CE) 74/2009 du Conseil du 31 janvier 2009 et 473/2009 du Conseil du 25 mai 2009 ;
- [Règlement \(CE\) n° 1974/2006 de la commission du 15/12/2006](#) portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 (JO UE L 368 du 23/12/2006), modifié notamment par les règlements (CE) n° 1175/2008 de la Commission du 27 novembre 2008, 363/2009 de la Commission du 4 mai 2009 et 482/2009 de la Commission du 8 juin 2009 ;
- [Règlement \(CE\) n° 1975/2006 de la commission du 07/12/2006](#) portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 en ce qui concerne l'application de procédures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural (JO UE L 368 du 23/12/2006), modifié notamment par le règlement (CE) n° 484/2009 de la Commission du 9 juin 2009 ;
- [Décision du Conseil 2006/144 du 20 février 2006](#) relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (programmation 2007-2013) (JO UE du 25/02/2006), modifiée notamment par la décision du Conseil 2009/61/CE du 19/01/2009 ;
- [Règlement \(CE\) n° 1320/2006 de la Commission du 5 septembre 2006](#) fixant des règles transitoires (JO UE L243 du 6/09/2006)

Aides d'Etat

- [Règlement \(CE\) n° 1628/2006 de la commission du 24 octobre 2006](#) concernant l'exemption aux obligations de notification des aides à l'investissement à finalité régionale ;
- [Règlement \(CE\) n° 1857/2006 de la commission du 15 décembre 2006](#) concernant l'exemption aux obligations de notification des aides accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles ;
- [Règlement \(CE\) n° 1998/2006 de la commission du 20 décembre 2006](#) concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis ;
- [Lignes directrices de la Communauté 2006/C 319/01](#) concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole et forestier 2007-2013, parues au JO UE C 319 le 27/12/2006.
- [Lignes directrices 2006/C 54/08](#) concernant les aides d'Etat à finalité régionale pour la période 2007-2013, parues au JO UE C 54 le 4/03/2006.

Textes concernant la gestion des paiements

- [Règlement \(CE\) n°885/2006 de la Commission du 21 juin 2006](#) relatif à l'agrément des organismes payeurs et apurement des comptes du FEAGA et du FEADER (JO UE L171 du 23/06/2006)
- [Règlement \(CE\) n°883/2006 de la Commission du 21 juin 2006](#) relatif à la tenue des comptes des organismes payeurs, les déclarations de dépenses et de recettes et les conditions de remboursement des dépenses dans le cadre du FEAGA et du FEADER (JO UE L171 du 23/06/2006)

TEXTES NATIONAUX

Mise en œuvre des dispositifs du Règlement de Développement Rural

- [Plan Stratégique National du 16 avril 2007](#), modifié notamment le 18 décembre 2009 ;
- [Le Programme de développement Rural Hexagonal](#) approuvé par décision de la Commission du 19 juillet 2007 et modifié notamment par décision de la Commission du 1er juillet 2009
- [Circulaire n° 5210/SG du Premier Ministre du 13/04/07](#) relative au dispositif de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le fonds européen de développement régional, le fonds social européen pour la pêche et le fonds européen agricole pour le développement rural de la période 2007-2013, notamment son annexe 3 modifiée
- Convention entre L'ASP et le MAAP relative à la répartition des missions entre l'organisme payeur du règlement de développement rural et l'autorité de gestion pour la programmation 2007-2013 (à paraître).

Concernant l'éligibilité des dépenses

- [Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999](#) relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement modifié par les décrets n°2002-1527 du 23 décembre 2002, n° 2003-367 du 18 avril 2003, et n°2005-436 du 9 mai 2005 (JO du 18 décembre 1999, version consolidée au 10 mai 2005)
- [Arrêté du 27 août 2001](#) fixant la liste des autorités extérieures à l'Etat dont la consultation interrompt le délai prévu par l'article 5 du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement
- [Arrêté du 5 juin 2003](#) relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement paru au JO n°149 du 29/6/2003
- [Décret à paraître](#) fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural.

Concernant la construction des plans de financement

- [Circulaire à paraître](#) fixant les règles transversales pour la construction des plans de financement des opérations aidées au titre des programmes de développement rural.

Concernant la décision juridique d'attribution de subvention

- [Loi n°2000-321 du 12 avril 2000](#) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- [Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001](#) pris pour l'application de l'article 10 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques - JO du 10 juin 2001.

Concernant les contrôles

- [Circulaire DGFAR/MER/C2007-5035 du 11 juin 2007](#) relative aux aides liées à la surface.
- [Circulaire DGFAR/MER/C2007-5036 du 15 juin 2007](#) relative aux aides hors surface.
- [Circulaire DGPAAT/SDG/SPA/C2009-3063 du 03 juin 2009](#) relative aux aides liées à la surface.



AXE 4 –LEADER

FICHE 12 : TEXTES EUROPEENS ET NATIONAUX

- [Circulaire DGPAAT/SDG/C2009-3072 du 24 juin 2009](#) relative aux aides hors surface.
- [Note de service DGPAAT/SDG/N2008-3023 du 09 décembre 2008](#) relative aux contrôles administratifs.

Pour les contrôles en exploitations agricoles :

- [Note de service SG/SM/SDMS/N2006-1405 du 22/03/2006](#) relative à la coordination des contrôles en exploitation agricole/gestion des suites à donner à la coordination (cette dernière s'applique également à la programmation 2000-2006).